

MAG CHENÔVE

AVEC VOUS



INFORMATIONS MUNICIPALES



VILLE DE chenôve



MARS - AVRIL - MAI 2016

ville-chenove.fr



SOMMAIRE

4 > 10

- Renouvellement urbain : Chenôve attractive
- Parc urbain : la ville s'anime
- Solidarité : Le Tremplin au service des habitants
- Culture : ouverture et diversité
- Exposition « Ces robes qui les racontent »
- Éducation : aide aux révisions, rentrée scolaire
- Économie sociale et solidaire : CJS

11 > 18

Dossier : la vie démocratique à Chenôve

- MJC : acteur pionnier
- Citoyenneté : les grandes étapes
- Retour sur : permanences et visites de quartiers
- Nouveau : conseil citoyen, conseils participatifs
- Informations pratiques

19 > 21

- Mémoire : cérémonies du sacrifice de Maxime Guillot et de Marcel Naudot
- Tradition : Saint-Vincent 2016
- Lycée Antoine : les 30 ans du bac pro
- Acteurs de Chenôve en mouvement
- Concours communal de fleurissement 2016

22 > 23

- Tribunes de libre expression

24 > 27

- À l'affiche
- Quoi de neuf à la bib ?

AGENDAS

- Manifestations culturelles, sportives, commémoratives
- Permanences des élus et visites de quartiers

MAG-CHENÔVE AVEC VOUS
MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE
 2, place Pierre Meunier - B.P. 130 - 21303 Chenôve Cedex
 Tél. : 03 80 51 55 00 • Fax : 03 80 51 55 01
 mag@ville-chenove.fr • www.ville-chenove.fr

Directeur de la publication : Thierry Falconnet • Direction éditoriale : Justine Lagrange • Direction artistique : Geneviève Darosey, Monique Sermier • Illustration Carnaval 2016 : Eugénie Barra • Rédaction : Emilie Billot, Rym Gourine • Secrétariat de rédaction : Thierry Klajman, Cécile Martin • Crédits photos : Bertrand Chambarlhac, Romain Decosne, Marcellin Greatti, Pierrick Finelle, Ville de Chenôve • Impression : Mercure - 6, rue Joseph Jacquard - 21300 Chenôve • Distribution : Adrexo • Dépôt légal à parution • Tirage : 7 500 exemplaires



LES FEMMES À L'HONNEUR

Madame, Monsieur,

Le 8 mars dernier, Chenôve a eu l'honneur d'accueillir Christiane Barret, préfète de la région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, présidente de la grande région Bourgogne Franche-Comté, Boutaina Bouabid, consule générale du Royaume du Maroc à Dijon, Amina Ladjal, consule d'Algérie à Besançon, et Kheira Bouziane, députée de la Côte-d'Or.

Pour la célébration de la journée internationale des droits des femmes, cinq femmes occupant les plus hautes fonctions politiques de notre région ont choisi Chenôve.

Ce choix n'est pas un hasard. Il est lié au rayonnement que vous avez généré et amplifié, vous, habitantes, femmes de Chenôve. En effet, 35 Chenevilières de toutes origines, de toutes conditions, de tous les quartiers, organisées en collectif au sein de la MJC ont présenté leurs créations artistiques et ainsi traduit leurs vies de femmes, leur perception de leur féminité.

La journée du 8 mars met en valeur la progression de notre société en matière d'égalité hommes-femmes. Depuis la fin des années soixante, des politiques volontaristes ont été mises en œuvre : droit des femmes à disposer de leur corps, droit de contrôler leur fécondité, égalité politique, égalité professionnelle, lutte contre les violences faites aux femmes. Progressivement, les femmes ont acquis des droits équivalents à ceux des hommes.

Pourtant, les discriminations, les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes subsistent. Dans notre ville même, des actes inadmissibles de séquestration, de pression psychologique et physique sur des femmes de tous âges et de toutes conditions ne manquent pas de nous inquiéter. Comment supporter la cruelle réalité de certains chiffres ? En 2014, en France, une femme décède tous les 2,7 jours sous les coups de son conjoint. 223 000 femmes sont victimes de violences physiques

de la part de leur compagnon. 19 % des hommes pensent encore que lorsque les femmes violées disent « non », cela veut dire « oui » ! Des inégalités persistent également dans de nombreux autres domaines : pratiques sportives ou culturelles, accès aux responsabilités, égalité professionnelle. Cette dernière est pourtant reconnue depuis 1946 : soixante-dix ans !

Ces dernières années, de nouvelles lois ont été promulguées. La loi de 2014 pour l'égalité réelle adopte des mesures pour établir enfin l'égalité hommes-femmes dans la sphère privée. Progressivement, des outils réglementaires sont mis en place pour que toute femme française dispose de la place qui lui revient. À notre échelle, à Chenôve, nous y sommes attachés.

En matière de démocratie locale, nous avons composé le conseil citoyen et les conseils participatifs en respectant une stricte parité hommes-femmes. En matière de renouvellement urbain, les Chenevilières s'impliquent dans la vie de la Cité et investissent des terrains jusqu'ici occupés par des hommes. J'en veux pour preuve l'atelier que nous avons inauguré le 11 mars avec Orvitis et qui permettra à des femmes d'acquérir des savoir-faire en bricolage, en réparation et en rénovation intérieure de leur appartement. Dans le cadre de notre politique sociale, les femmes de Chenôve prennent à bras-le-corps leur autonomie en participant à des cours de Français ou d'alphabétisation, à des activités leur permettant de s'exprimer, de prendre soin d'elles-mêmes et de partager des moments conviviaux avec leurs concitoyens (danse, gym, cuisine, etc.). Au sein même de notre municipalité, la politique salariale, l'accès aux fonctions à responsabilités, la parité du conseil municipal, la parfaite alternance hommes-femmes de l'exécutif... sont autant de preuves de notre attachement à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Et pour le dire à l'instar de Louis Aragon et de Jean Ferrat : à Chenôve aussi, « la Femme est l'avenir de l'Homme ».

Thierry FALCONNET

Maire de Chenôve

Vice-Président de la communauté urbaine du Grand Dijon

L'avancement des projets municipaux

PREMIER ACTE

Dans le numéro de janvier-février 2016, le maire de Chenôve et son équipe municipale annonçaient les évolutions du magazine municipal. L'ambition est claire : davantage de pédagogie, davantage d'objectivité et le souci permanent de traduire justement l'avancée des projets municipaux. Davantage de transparence, y compris pour parler des difficultés lorsqu'elles se présentent.

Ainsi, les pages qui suivent rendent compte des principales actions municipales conduites en ce début d'année, des plus globales aux plus concrètes. Chacune de ces actions contribue à un ou plusieurs des huit objectifs stratégiques qui structurent le projet politique de la nouvelle équipe municipale :

- Poursuivre la transformation de notre ville
- Être solidaires
- Garantir la tranquillité publique
- Promouvoir l'école de la République
- Agir pour l'emploi
- Grandir et vieillir dignement à Chenôve
- Améliorer notre cadre de vie
- Dynamiser la vie démocratique

Après les avoir explicités dans le magazine de janvier, c'est le temps désormais – dans ce numéro comme dans ceux qui vont suivre – de rendre compte aux citoyens de Chenôve de la progression de chacun de ces objectifs majeurs.

Pour faciliter la lecture, chaque article est ponctué d'une indication qui permet de rattacher l'action décrite aux objectifs stratégiques municipaux : renouvellement urbain, solidarité, éducation, cadre de vie, etc. (voir pages 5 à 10). Un dossier est consacré aux sujets d'actualité majeurs. Cette fois-ci, la citoyenneté et les nombreuses actions engagées sur ce champ de janvier à mars : lancement du conseil citoyen et des conseils participatifs, permanences et visites de quartier, etc. (voir pages 11 à 18).

Bonne lecture et rendez-vous en mai-juin prochains pour de nouvelles avancées.



Mise en valeur du patrimoine

Depuis juillet 2015, les Climats de Bourgogne sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. Ce classement reconnaît la valeur patrimoniale d'un ensemble paysager de premier ordre. Chenôve fait partie de ce territoire. Elle est le premier village du site « Côte de Nuits ».

Cette inscription ouvre des perspectives touristiques, mais aussi des opportunités de préservation des patrimoines historiques liés à la vigne et au vin. Piloté par l'État et le Grand Dijon, un outil dénommé Avap (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) est actuellement mis en place à Chenôve. Un recensement et un classement des éléments du patrimoine seront établis. Ils fixeront en conséquence lesquels devront être strictement conservés, et lesquels pourront être modifiés ou démolis.

Le classement fera l'objet d'une concertation avec les habitants à l'occasion d'une réunion publique qui se tiendra courant 2016.

Bon à savoir : le mot « Climat » ne doit pas tromper. Il ne se réfère pas à la météorologie mais à un terme bourguignon qui désigne le terroir viticole.



Jeudi 11 février 2016, tirage au sort des futurs membres des conseils citoyen et participatifs.

Dominique MICHEL,
adjoint au maire délégué à
l'administration communale,
aux projets d'investissement
et au contrat de ville
Conseiller départemental



« Notre objectif en matière de communication est de faire en sorte que notre action soit aussi lisible que possible par nos concitoyens. Bien que cet exercice ne soit pas toujours facile, la transparence et la sincérité sont indissociables des ambitions que nous nous sommes fixées, notamment en matière de participation des habitants à la vie politique de Chenôve. »



Renforcer l'attractivité de Chenôve et son inscription dans le Grand Dijon

Vendredi 11 mars dernier, Hélène Geoffroy, secrétaire d'État chargée de la ville, vient en visite à Dijon pour évoquer la rénovation des quartiers prioritaires de l'agglomération, notamment le Mail à Chenôve. L'occasion pour Thierry Falconnet de dresser un bilan complet sur ce quartier, mais plus globalement sur la ville de Chenôve et sa place au sein du Grand Dijon.

Chenôve aborde aujourd'hui son deuxième programme de rénovation urbaine. De 2005 à 2015, le premier – le programme de rénovation urbaine ou PRU – transforme profondément le visage de la ville :

- 420 logements démolis ;
- 299 logements à loyers modérés reconstruits ;
- 1 opération de changement d'usage de l'immeuble d'entreprises Dionysos (transformation de logements en bureaux) ;
- 758 logements réhabilités et 360 résidentiaux (aménagement permettant aux habitants de mieux s'approprier leurs immeubles de résidence) ;
- 123 logements en accession aidée ;
- ouverture du centre culturel le Cèdre en 2014.

Parallèlement, la desserte de Chenôve par le tramway depuis 2012 contribue largement à moderniser la ville.

Le PRU est actuellement en cours de finalisation. Piloté par le Grand Dijon, il a mobilisé 383 M€ et a touché sept quartiers de l'agglomération dans les villes de Dijon, Longvic, Quetigny, Talant et Chenôve. Les collectivités territoriales (communes, agglomération, conseil départemental et conseil régional) ont contribué au financement global à hauteur de 24 %.

SECONDE PHASE

Cette première convention étant sur le point de s'achever, le Grand Dijon et ses partenaires s'engagent déjà dans la poursuite de cette dynamique à travers deux nouveaux outils : le Contrat de ville et le Nouveau Programme national de renouvellement urbain – dit NPNRU. Chenôve s'inscrit pleinement dans cette démarche et poursuit sa mutation en renforçant son intervention. Cinq secteurs prioritaires connaîtront de profonds changements dans les années à venir :

- le secteur Saint-Exupéry, qui prolonge le centre-ville actuellement en cours d'aménagement ;
 - le secteur Renan, situé au cœur du grand ensemble le long du parc urbain, qui vivra très prochainement la démolition de la tour Renan n°12 ;
 - l'îlot Gambetta, composé d'équipements scolaires, sportifs et de logements à requalifier ;
 - les franges Est du tramway, aux enjeux comparables à ceux de l'îlot Gambetta ;
 - le secteur Kennedy, avec ses nombreux services de proximité et son centre commercial à réhabiliter.
- PRU, NPNRU et contrat de ville ne sont pas uniquement un jargon technique ou administratif. Ils traduisent une très importante puissance d'action sur l'environnement urbain. Car en étant éligible à ces dispositifs, un territoire bénéficie de moyens qui lui permettent un effet de levier considérable sur sa transformation. C'est tout à fait l'opportunité dont le quartier du Mail pourra bénéficier.

PARTICIPATION DES HABITANTS

La poursuite de la transformation de Chenôve soulève certes des enjeux de bâti, mais elle pose avec tout autant d'importance des questions sociales, de développement économique et commercial et de tranquillité publique.

Sur toutes ces questions, la municipalité place la participation des habitants au cœur du projet. Ainsi, de nombreux dispositifs existants ou à venir permettront de

consulter les Cheneveliers : permanences et visites de quartiers, installation d'un conseil citoyen et de trois conseils participatifs sur l'ensemble du territoire de la ville, réalisation de projets participatifs, etc. (voir dossier pages 11-18).

Ainsi engagée, Chenôve est en marche pour renforcer son attractivité résidentielle, la qualité de ses espaces publics et sa place au sein du Grand Dijon.

ENCHIFFRÉS

CHENÔVE, c'est :

- plus de 14 000 habitants
- la 2^e ville et le 2^e pôle économique du Grand Dijon

LE QUARTIER DU MAIL, c'est :

- plus du 1/3 de la population de Chenôve (4 800 habitants)
- 2 224 logements dont 3/4 à loyers modérés et 1/4 en copropriété
- 5 établissements scolaires (1 collège, 4 écoles maternelles et élémentaires)

COUR MARGOT : LES TRAVAUX COMMENCERONT EN SEPTEMBRE

Première opération de construction du centre-ville de Chenôve, les travaux de la résidence Cour Margot démarreront en septembre 2016.

Il y a encore quelques semaines, cela n'était plus certain car la commercialisation des futurs logements était au point mort depuis de nombreux mois. Accompagné par la Ville et la

Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (Splaad), le promoteur apporte des adaptations au programme initial permettant ainsi la relance de la commercialisation. Le rythme de commercialisation atteint aujourd'hui permet de confirmer un démarrage du chantier en septembre 2016.

Idéalement desservie par les transports en commun (tramway, bus...) et située en plein cœur de ville, à proximité du Cèdre et de l'hôtel de ville, la résidence Cour Margot permettra aux Cheneveliers de bénéficier d'un parcours résidentiel et, à de nouveaux habitants, de s'installer à Chenôve.

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION :

- un niveau de parking en sous-sol
- un rez-de-chaussée commercial de 1 300 m²
- un pôle médical
- 44 logements du T2 au T4 en accession abordable (prime Anru de 10 000 €, TVA réduite à 5,5 %...)

INFORMATION

SSCV les Pressoirs
03 80 71 33 67
ou 06 25 13 59 20



ACTION collective



Des habitants décorent les locaux de la Mussp

Depuis ce mois de mars, des ateliers artistiques sont organisés avec des habitants de Chenôve par la Compagnie Laure et Amon, sous l'égide des équipes de la Maison universitaire de santé et de soins primaires (Mussp) et de la Ville de Chenôve. Sept ateliers de deux heures se sont tenus tout au long du mois de mars et huit autres sont programmés en avril et en mai.

Les habitants définissent et réalisent la décoration de la rampe d'accès de la Mussp, de son entrée et de ses salles d'attente. Cette démarche participative permet aux Cheneveliers de mieux s'approprier ce lieu important pour leur santé. Selon l'avancement des travaux, dix ateliers complémentaires pourraient être organisés en mai-juin.

Ouverte depuis 2014, la Mussp regroupe différents professionnels de la santé en un même lieu afin de faciliter l'accès aux soins. Elle a aussi pour objectif de développer des projets de santé collective.

Services municipaux et partenaires associés au projet : Ville de Chenôve [Service Emploi-formation, L@ Boussole, Chantier-école], Mussp, CCAS de Chenôve, Plan local d'insertion par l'emploi (Plie), Mission locale, Foyer du Mail, Groupe d'entraide mutuelle (GeM), Acodège [Prévention spécialisée], MJC.



PROCHAINS ATELIERS :

■ 1^{er}, 4, 8, 25 et 29 avril

■ 2, 6 et 9 mai

HORAIRES :

9H30 à 11H30

Inscription : MUSSP - 03 80 51 52 06
10, rue de la Fontaine du Mail

EDUCATION au développement durable

Pirouette-Cacahuète lance ses premières animations

Installée à Chenôve depuis le 4 janvier 2016, cette association partenaire de la Ville de Chenôve met en place ses premières actions auprès des habitants des quartiers du Mail et du Vieux-Bourg.



Parc urbain : jardin en construction

Ce chantier est ouvert à tous les habitants de Chenôve du jeudi 14 au dimanche 17 avril 2016, de 10H à 18H. La participation peut durer une heure, un après-midi ou plus, en fonction de la disponibilité et de l'envie de chacun.

L'idée est simple : aménager un jardin au pied de l'ILM, à proximité du centre nautique. Ce projet est né des idées d'habitants du quartier du Mail. Conçu comme un lieu de détente, de jardinage, de bricolage et d'échanges, cet espace de verdure sortira de terre entre avril et juin prochains. Par la même occasion, cette animation permettra à ceux qui le souhaitent d'apprendre à planter un arbuste, à choisir des fleurs pour qu'un jardin vive toute l'année ou à bricoler. Et surtout : de passer du bon temps entre voisins.

Programme détaillé sur : www.ville-chenove.fr



Animations sur le parc urbain et au jardin du Clos-du-Roy

Depuis le 13 mars, des animations sont proposées aux enfants, aux familles et aux adultes sur des thématiques variées : les oiseaux de nos villes, la fabrication de produits d'entretien ou de cosmétiques, l'exploration du jardin du Clos-du-Roy avec tous ces sens, etc. Observation, bricolage, jardinage, ces activités sont ludiques et artistiques.

www.pirouette-cacahuete.net ■ 03 80 45 92 23

Facebook « association Pirouette Cacahuète »



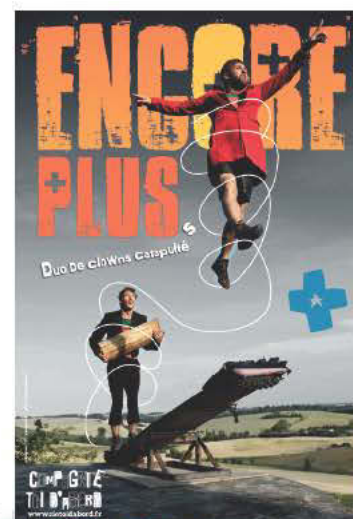
PARC URBAIN

Chenôve accueille le festival 'Prise de cirq'

Le 17 avril de 16 à 17 heures, au cœur du quartier du Mail, se tiendra le spectacle « Encore plus » présenté par la compagnie « Toi d'abord ».

Créé en 2014, ce spectacle tout public est gratuit et accessible aux personnes à mobilité réduite, sourdes et malentendantes. Conçu et exécuté par un duo de clowns catapultés - Jérémy Olivier et Thomas Lafitte, d'impressionnantes démonstrations seront réalisées à l'appui d'une bascule et de musique cuivrée. La promesse d'un bon moment en famille.

Le festival 'Prise de cirq' aura lieu du 6 au 17 avril et propose différentes représentations à Dijon, à Quetigny et à Chenôve. Il est porté par CirQ'ônflex, un acteur culturel dédié au développement du cirque contemporain.



CENTRE SOCIAL

Le Tremplin au service des habitants

Le centre social municipal compte aujourd'hui plus de 1 000 usagers qui viennent bénéficier des nombreuses actions construites pour eux. Tour d'horizon des services proposés.

Aller au centre social, pour quoi faire ?

Pour apprendre : cours de français, accompagnement scolaire.

Pour échanger : cafés discussion, ateliers cuisine.

Pour prendre soin de soi : fitno latino, sophrologie, coiffure.

Pour découvrir : marches, visites.

Pour créer : ateliers couture, ateliers d'expression.

Pour être informé, orienté, accompagné sur toutes les questions liées à la parentalité et à la vie quotidienne de la famille.

Pour accompagner les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans dans leur parcours éducatif.

Pour vivre l'expérience d'un lieu solidaire et interculturel : accueil régulier ou ponctuel d'associations chenevelières, atelier « bien vivre mon centre social ».

Pour développer ses capacités citoyennes : ateliers discussions, débats, création prochaine d'un comité d'usagers-habitants.

Pour vivre de bons moments en famille : ateliers de création, sorties au musée, spectacles, atelier bien-être, etc.

Mais aussi pour initier, proposer, participer à la création d'actions : repas des usagers, tournois d'échecs en équipes intergénérationnelles, fêtes du centre social, ateliers jeux en famille, aménagement/embellissement des locaux intérieurs et extérieurs, etc.

**DISPOSITIFS CLAS ET PRE**

Portés par le Tremplin, le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité et le Programme de Réussite Éducative s'adressent aux jeunes âgés entre 2 et 16 ans.

Soutien scolaire, aide aux devoirs, accompagnement global, découverte d'activités culturelles, artistiques et de loisirs : aujourd'hui, 295 jeunes Cheneveliers bénéficient des activités programmées.

Laurent Bouhier, directeur du Tremplin depuis février, précise : « Les trois valeurs fondatrices du centre social – dignité, démocratie, solidarité – sont plus que jamais d'actualité. C'est ce que notre équipe tente de faire vivre, chaque jour, à travers l'accueil et l'accompagnement des habitants de Chenôve. »

Pour aller plus loin et toujours mieux répondre aux besoins des jeunes et des familles, le centre social développe un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire du Grand Dijon, comme

avec l'association Modes de vie (association qui porte un projet culturel participatif), la Minoterie (un lieu dédié à la création jeune public et à l'éducation artistique) ou le Musée de la vie bourguignonne. Ces partenariats contribuent à multiplier les activités proposées par le Tremplin aux Cheneveliers.



Centre social Le Tremplin ■ 2, place Pierre Meunier ■ 03 80 51 56 11

EN COURS : DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Depuis février, chaque usager du Tremplin est consulté sur le centre social. Il peut ainsi exprimer son point de vue et être force de réflexion et de proposition sur les enjeux, les valeurs, les actions actuelles et futures du tremplin. Cette large consultation contribuera à élaborer le projet social 2017-2020 du centre.

Ce projet engagera tous les services de la Ville et aura pour partenaire privilégié la Caisse d'allocation familiale de la Côte-d'Or ainsi que les partenaires sociaux du territoire : l'Accueil Solidarité et Familles de Chenôve, l'Acodège, les associations socioculturelles et caritatives de Chenôve, la préfecture de la Côte-d'Or et la Direction départementale de la cohésion sociale.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES**Lundi**

10h/11h : Sophrologie

14h/17h : Marche

17h/18h : PRE

19h/20h : Fit latino

Mardi

9h30/11h : Café débat (1 mardi sur 2)

17h/18h : PRE

Mercredi

9h/12h : Atelier coiffure (2 par mois)

15h/17h : Atelier « Bien vivre son centre social » (en cours de création)

19h/20h30 : Fit latino

Jeudi

9h30/13h30 : Atelier cuisine (1 jeudi sur 2)

17h/18h : PRE

Vendredi

10h/11h30 : Couture créative

14h/15h30 : Couture créative

17h/18h : PRE

Des places sont encore disponibles. Contactez-nous.



Saliha M'PIAYI,
adjointe au maire
déléguée à la solidarité et
à l'action sociale
Conseillère régionale



« Un centre social est un lieu où le pouvoir d'agir des habitants est renforcé, où les capacités de prise de parole et d'initiatives citoyennes peuvent librement se développer. C'est également un lieu d'innovation sociale qui s'appuie sur les attentes et besoins des habitants. »



PERSPECTIVES

Ouvrir encore plus la culture

Depuis le 1^{er} mars, la Ville de Chenôve accueille un nouveau directeur des affaires culturelles. Avec son équipe, Eddy Gaillot examine la prochaine saison, en lien étroit avec les objectifs municipaux d'éducation, de lien social et de diversité.

Loin des stratégies culturelles parfois élitistes et sélectives, la municipalité de Chenôve poursuivra l'évolution de sa politique vers plus de diversité et d'ouverture. C'est à cette condition qu'elle peut s'adresser prioritairement à tous les habitants de la ville.

Cette diversité passe tout d'abord par une mobilisation encore meilleure de l'ensemble des structures culturelles. Si le Cèdre doit rester un « vaisseau-amiral », la bibliothèque, l'espace culturel François-Mitterrand et l'Escale Charcot proposeront eux aussi des initiatives qui valoriseront les différentes pratiques culturelles et la création artistique : lecture, pratiques amateurs, musique, danses, arts plastiques, etc.

De son côté, le Cèdre poursuivra la promotion de spectacles, d'expositions, de résidences artistiques et de rencontres de

qualité. Il accueillera des spectacles de cirque, de danse, de théâtre, de chanson et de musique de tous genres. Au-delà de son offre au sein de la salle de spectacle, le Cèdre proposera des activités « hors les murs », dans les quartiers de Chenôve, pour rapprocher encore plus la culture des habitants de Chenôve, en particulier de la jeunesse.

Le service culturel envisage également d'ouvrir ses projets à d'autres acteurs de Chenôve, mais aussi du Grand Dijon et de la grande région Bourgogne Franche-Comté. « *Chenôve est une ville-monde qui regorge de richesses culturelles et de vitalité. C'est une chance que nous devons valoriser et partager davantage* », souligne Eddy Gaillot.

Rendez-vous cet été pour découvrir la saison culturelle 2016-2017 !



CÈDRE
CULTURES & RENCONTRES
CHENÔVE

26 JANV CIE ANTONIO GADÈS

CONTACT Le Cèdre - rue Armand Thibaut ■ Billetterie 03 80 51 56 25

« Le travail réalisé par ces femmes avec la MJC va dans le sens de la politique municipale : amener des personnes qui n'y seraient pas venues spontanément à une action artistique nouvelle. Maintenant, c'est au tour de ces femmes de nous emporter dans leur propre voyage en nous faisant découvrir leur œuvre culturelle ! »



Marie-Paule CROS,
adjointe au maire déléguée aux
affaires culturelles et au jumelage



FATIMA
KACEDALI



WAHIBA
DEKKAL



TATA
RABIA



TOURIA
EL MZAITI



HASSIDA
HAMLATI



BRIGITTE
MONIN



FATIMA
EL GAMROUSSI



MALIKA
SIKRI



HASNA
AJEMMANI



NASIBE
HOTI

Ces robes qui les racontent... Rencontre avec des Chenevelièrès engagées !

Du 8 au 30 mars au Cèdre, l'exposition « Les robes qui nous racontent... » permet de découvrir le travail réalisé par un collectif de femmes chenevelièrès, animé par Fatima Achab, médiatrice culturelle à la MJC de Chenôve, et Frédérique Toutain, artiste plasticienne. Marcellin Greatti, animateur à la MJC, témoigne de cette expérience en images. Rencontre avec ces créatrices qui nous expliquent leur parcours et leur belle aventure collective !

Le 8 mars dernier, l'inauguration de l'exposition « Les robes qui nous racontent » réunit Christiane Barret, et Marie-Guite Dufay, respectivement préfète et présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui choisissent de se rendre ensemble à Chenôve, au Cèdre, à l'invitation du maire et de son équipe municipale à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. C'est Fatima Achab et Frédérique Toutain qui, ce jour-là, guident les premiers pas des visiteurs par le récit de leur aventure avec ces femmes de tout âge, de diverses origines, habitantes de différents quartiers de la ville. Celles-ci prennent ensuite le relais en présentant elles-mêmes leurs créations. Déjà exposée à la MJC dans le cadre du festival des « Nuits d'orient » à la fin de l'année 2015, cette exposition est la première à être accueillie au Cèdre.

Tous les mardis à la MJC, diverses activités permettent à ces femmes de se rencontrer, libérer la parole, travailler sur l'autonomie et l'activité en dehors du foyer. « Ici, on est nous-mêmes, on oublie tout le reste », explique Wahiba. C'est au sous-sol que l'atelier de création était installé, c'est là que les robes sont nées. Elles ne sont que quelques-unes au début à assister à cet atelier qui réunit pourtant aujourd'hui une vingtaine de participantes. L'idée de

créer une robe vient de Frédérique Toutain car « c'est un symbole visuel fort pour la femme, et une belle façon de parler de soi. Une robe est une enveloppe qui vous colle à la peau mais que l'on peut changer comme on le souhaite ». Au fil des séances, l'artiste plasticienne apporte différents éléments pour que chacune puisse avancer dans son projet : papier, peinture, chutes de tissus, bois et feuillages, bouteilles, boutons, bouts de miroir, etc. Progressivement, les robes prennent forme et couleur, les messages qu'elles souhaitent délivrer à travers leur création se construisent : la liberté avec la robe aux 503 papillons, la diversité culturelle et le vivre ensemble, la consommation et la baisse du pouvoir d'achat, le développement durable et les gestes utiles du quotidien, etc.

Elles disent désormais combien la création des robes est une source de fierté et de reconnaissance dans leur famille et dans la ville. « Nous savons aujourd'hui que nous sommes capables de travailler en groupe, de partager, de nous entraider et d'unir nos idées », analyse Rabia. Chaque réalisation individuelle est possible parce qu'elle fait justement partie de ce collectif. Et à Brigitte de conclure : « Elles sont les créations du JE par le NOUS ». Ces robes sont une véritable œuvre d'art collective, elles sont aussi des concentrés de vie, de leur vie et de leurs préoccupations. Elles racontent l'histoire de ces femmes, mais sont aussi de « merveilleux prétextes pour s'exprimer en tant que femme et parler de son identité ». Des créations et des femmes de Chenôve qui devraient être de nouveau à l'honneur dans les locaux de la région Bourgogne-Franche-Comté où leur travail sera prochainement exposé suite à la visite le 8 mars de Marie-Guite Dufay au Cèdre !



MERIEM
ULUTAS



RAHMA
TEBARI



KARIMA
MAHI MOUSSA



HASNA
DAHMOUNI



BESMA
BAHRI



RADIA
HABBACHI



LEÏLA
EL ABBOUNI



ZOHR
ALPHONSO



FRÉDÉRIQUE
TOUTAIN



FATIMA
ACHAB

EN PROJET

Coopératives jeunesse de services :

première expérience de gestion d'une entreprise

Pour permettre à de jeunes Cheneveliers de s'essayer à l'entrepreneuriat coopératif, la municipalité envisage de lancer en 2017 un dispositif : les coopératives jeunesse de services (CJS).

Les CJS sont des projets qui offriront à une quinzaine de jeunes collégiens ou lycéens une première expérience de conduite d'une entreprise coopérative.

Le temps d'un été, les jeunes coopérateurs mettront sur pied une entreprise dont l'objectif devra être de rendre des services aux citoyens de leur ville. Et cerise sur le gâteau : de créer un emploi.

Entreprendre et coopérer

Les CJS permettent à des jeunes de découvrir l'entrepreneuriat : prendre en charge un projet, répartir les tâches et les responsabilités, prendre des décisions collectives, comprendre le marché, définir une stratégie de commercialisation, décider de l'affectation des bénéficiaires, etc.

Elles offrent également l'opportunité de découvrir les fonctionnements démocratiques au sein d'une entreprise et la coopération au travail.

Ainsi, les jeunes coopérateurs se responsabilisent individuellement et mutuellement, apprennent la solidarité et comprennent dans l'action l'utilité des apprentissages.

Initiés il y a quinze ans au Québec, les CJS ont fait leurs preuves et sont actuellement déployées en France par le réseau Coopérer pour entreprendre. De nombreux témoignages démontrent les bénéfices de ce dispositif : acquérir du leadership, apprendre à communiquer et à donner son opinion, prendre des décisions et résoudre des problèmes, apprendre à s'organiser... et même gagner sa vie tout en se préparant au marché du travail !

Un groupe de travail est actuellement à l'œuvre pour définir les modalités de ce projet à Chenôve. Rendez-vous en 2017 pour son lancement.

« L'économie sociale et solidaire envisage différemment le développement économique. C'est une nouvelle manière de mobiliser les ressources d'un territoire, de créer de l'emploi et d'entreprendre. Elle répond aux aspirations des populations : produire et consommer autrement, prendre en compte les urgences sociales et écologiques, replacer l'humain au centre des préoccupations. »



Claudine DAL MOLIN, conseillère déléguée au handicap et à l'économie sociale et solidaire

AIDE aux révisions

Une salle d'étude et des outils en ligne ouverts à tous

La préparation des examens et concours est parfois un casse-tête pour les collégiens, les lycéens et les étudiants.

Pour les aider à réussir, la Ville de Chenôve propose une réponse originale et adaptée. En dehors des heures d'ouverture au public, la bibliothèque-médiathèque François Mitterrand accueille sur rendez-vous, en dehors des heures d'ouverture au public, tous ceux qui souhaitent travailler au calme.

Des ordinateurs sont à leur disposition et, s'ils le souhaitent, un bibliothécaire peut les ac-



compagner dans leurs recherches. Annales de CAP, du Brevet des collèges, du baccalauréat (général, technique et technologique), aides en orthographe et en grammaire, méthodes de langue, fiches de cours et exercices interactifs sont également accessibles sans restriction depuis ordinateurs, tablettes et Smartphones grâce à la médi@thèque numérique de la bibliothèque, 24h/24 et 7j/7.

www.bibliotheque.ville-chenove.fr ■ 03 80 51 55 09

AU PIJ du 23 mars au 8 juillet



Au PIJ - L@ Boussole - vous pouvez :

- consulter la base de données d'offres de jobs
- obtenir des conseils pour la réalisation d'un CV (et aide à sa mise en ligne) ou lettre de motivation
- rencontrer des professionnels de Pôle Emploi ou des Missions Locales
- consulter une liste des meilleurs sites de jobs testés et vérifiés par nos soins
- obtenir le guide « Jobs saisonniers en Bourgogne 2016-2017 »

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13H45 à 18H15 - Mercredi : 10H à 12H
L@Boussole ■ pj_chenove@ijbourgogne.com ■ 03 80 51 55 79

Décrocher un job pour l'été

Pour la 5^e année, le Point Information Jeunesse (PIJ) participe à cet événement.

Le réseau information jeunesse de Bourgogne, en partenariat avec Pôle Emploi renouvelle l'opération « Jobs d'été ».

N'hésitez pas à franchir la porte de L@ Boussole et rencontrez les informateurs jeunesse qui vous aideront à acquérir les techniques d'entretien d'embauche.

Pour rencontrer des entreprises, rendez-vous Salle Desvoze à Dijon le jeudi 7 avril de 10H30 à 18H30 pour le FORUM JOBS D'ETE.

RENTREE scolaire

La rentrée scolaire, ça se prépare !



Le dernier trimestre marque la période des inscriptions pour la rentrée 2016/2017.

La campagne d'inscription scolaire débute le 25 avril. Les parents ayant des enfants en âge de fréquenter l'école maternelle et le CP auront jusqu'au 18 mai pour les inscrire. Pour les autres niveaux, les enfants sont automatiquement réinscrits par le service des affaires scolaires. Le 13 juin démarre la période d'inscription périscolaire qui comprend toutes les inscriptions en lien avec la vie scolaire de l'enfant :

- la restauration scolaire
- la garderie
- les NAP (nouvelles activités périscolaires)
- les centres d'accueils pour les matins et les soirs après 16h45.

Et pour la 1^{re} année, ces formulaires périscolaires intègrent l'inscription aux deux centres de loisirs de Chenôve : le Mail et le Plateau. Cette nouveauté devrait faciliter la vie des parents.

Dans cette même logique de simplification, et pour préparer aussi les activités de nos bambins pendant les vacances scolaires, une permanence d'inscription pour les centres de loisirs du Mail et du Plateau a lieu tous les lundis de 13h30 à 17h30 à l'accueil des affaires scolaires.

Lundi à vendredi : 9H45 à 11H30 et 13H30 à 17H
Affaires scolaires ■ Hôtel de ville ■ 03 80 51 55 00



Dynamiser la vie démocratique à Chenôve

11 février 2016 : un jour important pour Chenôve !

C'est l'inauguration d'une nouvelle étape du processus de modernisation de la vie démocratique de la ville, engagé depuis le 21 septembre 2015.

Ce jour-là, la municipalité organise le tirage au sort des membres de nouvelles instances participatives : le conseil citoyen et les conseils participatifs cheneveliers, en présence de l'équipe municipale, de la MJC de Chenôve, des jeunes du conseil consultatif de la jeunesse, d'acteurs associatifs et économiques et d'habitants de Chenôve, sous le regard attentif du Grand Dijon et de représentants de l'État.

Cette étape emboîte le pas aux différentes actions mises en place ces quatre derniers mois. Les élus de l'opposition

républicaine sont désormais associés aux projets municipaux et aux processus de décision. Le magazine municipal rend toujours compte de la vie institutionnelle, mais il est plus ouvert aux acteurs de Chenôve : habitants, associations, commerces, entreprises, etc. Grâce à des permanences et à des visites de quartiers, les habitants sont consultés afin que la municipalité soit apte à mieux répondre à leurs besoins. Depuis ce mois de mars, des visites patrimoniales du parc social de logements sont également organisées. Elles permettent aux élus et aux bailleurs sociaux de repérer d'éventuels dysfonctionnements et de s'accorder pour les résoudre.

Ces différentes actions donnent une dimension nouvelle à l'intervention citoyenne. Pour Chenôve, c'est l'apprentissage du « savoir agir ensemble » qui commence.



ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier CARPONCIN, directeur départemental de la cohésion sociale de la Côte-d'Or ; Jean-Luc IEMMOLO, directeur départemental des territoires de Côte d'Or ; Bruno YGAUNIN, délégué de la préfète ; Pierre PRIBETICH, 1^{er} vice-président du Grand Dijon ; Thierry FALCONNET, maire de Chenôve, Dominique MICHEL, adjoint au maire, conseiller départemental ; Saliha M'PIAYI, adjointe au maire, conseillère régionale ; Joëlle BOILEAU, Bernard BUIGUES, Marie-Paule CROS, adjoints au maire ; Jean-Dominique BAGNARD, Noredine ACHERIA, Christiane JACQUOT, Claudine DAL MOLIN, Aziza AGLAGAL, Martino AMODEO, Jean-François BUIGUES et Jean-Jacques BERNARD, conseillers municipaux ; Chantal CHAPUILLIOT, présidente de la MJC ; Marc KANHYE, directeur de la MJC.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA PARTICIPATION

L'année 2016 sera celle de l'installation des instances participatives de la ville.

Celles-ci poursuivront et amplifieront le mouvement initié par la MJC de Chenôve, qui œuvre depuis 1993 sur les questions de citoyenneté et le Conseil consultatif de la jeunesse, né en 2011.

LA PAROLE À CHANTAL CHAPUILLIOT, PRÉSIDENTE DE LA MJC

Acteur pionnier de la citoyenneté à Chenôve, la Maison des Jeunes et de la Culture

La MJC de Chenôve est labellisée « Maison du Citoyen » depuis 1993. Quel est le sens de ce label ?

Par son projet, la MJC offre aux jeunes, comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens et responsables actifs d'une communauté vivante.

Reconnaissance du travail mené par les bénévoles et salariés de l'association, ce label nous a permis de développer plusieurs actions innovantes telles que la mise en place des repas de quartiers, la création d'un conseil d'initiatives de jeunes, de bistrot philosophiques le tout coanimé par un collectif d'associations locales : « le collectif cultivons la paix ».

Aujourd'hui, plus de vingt ans après, les valeurs que nous portons et qui sont l'essence de ce label : liberté d'expression, laïcité, respect et valeurs de la République... sont toujours celles qui président

notre projet.

La convention (que nous venons de renouveler) qui nous lie à la Ville de Chenôve laisse une large place à un ensemble d'initiatives relevant de ce concept de Maison du Citoyen.

Notre MJC Mobile épouse pleinement l'article 1 de la charte de la Maison du Citoyen : « créer des lieux d'échanges et de parole où sont transmis les principes et les valeurs de la démocratie et de la vie sociale » et nous permet d'aller au plus près des habitants.

Comment avez-vous travaillé sur la question de la citoyenneté jusqu'à présent ?

Depuis longtemps, notre MJC a pour spécificité – parmi d'autres – d'animer très régulièrement des débats de société, souvent en

utilisant des supports cinématographiques pour lancer la discussion.

La MJC est aussi un espace de promotion et de qualification des individus. La formation de bénévoles, l'accompagnement d'associations locales ou l'accueil permanent de stagiaires sont autant d'éléments qui contribuent à donner les outils permettant de faire vivre la citoyenneté.

Qui dit citoyenneté dit aussi droits et devoirs. Aspect que nous avons abordé lors de la création du code des droits et devoirs des adolescents en 1998, ou lors de débats à l'occasion d'échéances électorales, ou lors de semaines nationales telles que celles du goût, des droits de l'enfant...

La MJC est l'acteur qui portera et animera le conseil citoyen. Qu'est-ce que cela va changer pour vous ?

La ville a souhaité nous confier l'animation et le portage du conseil citoyen. C'est une lourde tâche ! Mais c'est pour nous une formidable aventure. C'est l'essence même de notre projet d'éducation populaire. La participation des habitants est aujourd'hui au centre de toutes les politiques publiques. Cela constitue un nouvel aspect, un approfondissement de ce qui était fait jusque-là, avec une structure nouvelle, ce qui a entraîné la création d'un emploi supplémentaire.

Quelles ambitions avez-vous pour cette future instance participative chenevelière ?

Qu'une vraie démocratie participative voie le jour, que les citoyens reprennent confiance en leurs élus et que, peu à peu, ils prennent en charge la vie collective, l'intérêt général et qu'ils repoussent l'individualisme, tout cela pour un mieux vivre ensemble et une prise de conscience que « les y a qu'à » sont déconnectés du réel.

« Nous avons l'ambition de relever le défi de la métamorphose de notre territoire et de sa société en associant les citoyens de Chenôve. Ils pourront ainsi peser sur les choix qui les concernent et contribuer à l'amélioration de la qualité de notre politique municipale. »

Patrick AUDARD,
adjoint au maire délégué
à la tranquillité publique,
aux affaires juridiques
et à la citoyenneté



S'inscrire c'est bien,
voter c'est mieux !

23 et 30 mars 2014
Elections municipales



Campagne
de VOTE

organisée par le
Conseil Consultatif de la jeunesse

Voter sur internet, c'est pas encore possible,
voter avec des baskets,
c'est possible !

23 et 30 mars 2014
Elections municipales



Campagne
de VOTE

organisée par le
Conseil Consultatif de la jeunesse

2011 : Installation du Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ). C'est la première instance participative chenevelière. Elle se compose de jeunes de 13 à 18 ans qui s'engagent dans la vie démocratique de leur cité. Depuis novembre 2013, le CCJ exerce son second mandat, lequel a été prolongé afin de conduire un projet à plus long terme.

2011



2015

Décembre 2015

Information des habitants sur les permanences et visites de quartier

Chaque habitant reçoit dans sa boîte aux lettres l'agenda des permanences et visites organisées en 2016.





Janvier 2016 : Information préalable sur les conseils citoyen et participatifs

Chaque habitant et chaque acteur économique ou associatif reçoit une lettre du maire et un document pédagogique qui expliquent les enjeux et le déroulement de la démarche d'installation des futures instances participatives chenevelières.



Seule instance délibérative de la commune, le conseil municipal se nourrit des propositions des instances citoyennes et participatives pour prendre ses décisions pour l'avenir de Chenôve.



2 février 2016 : Réunion d'information des acteurs associatifs et économiques
Cette réunion clarifie les objectifs et les modalités du futur dispositif participatif.

Mardi 2 février 2016



11 février 2016 : Tirage au sort des membres du conseil citoyen et des conseils participatifs
Habitants, associations et acteurs économiques sont réunis à l'hôtel de ville pour la désignation de leurs représentants. Le tirage au sort est effectué par des habitants volontaires. Les résultats sont proclamés par les membres du Conseil consultatif de la jeunesse. La participation des Cheneveliers à la vie de leur cité se met en marche.

Jeudi 11 février 2016

Été 2016 (prévisionnel)
Installation officielle des conseils citoyen et participatifs

Automne 2016 :
Installation du Conseil consultatif chenevelier

Il sera composé de membres de conseil citoyen et de chaque conseil participatif, d'élus municipaux et de membres du Conseil consultatif de la jeunesse : 10 habitants, 5 représentants d'associations et d'acteurs économiques, 9 élus du conseil municipal.

2017 :
Bilan après une année de fonctionnement et renouvellement de l'engagement des membres du conseil consultatif et des conseils participatifs.

2018 :
Mise en place d'un Conseil municipal des enfants.

2016



Samedi 9 janvier

Première visite de quartier

Elle a lieu le samedi 9 janvier de 9H à 12H dans le quartier Grands Crus - Clos du Roy. Quelques jours auparavant, les habitants du quartier reçoivent dans leur boîte aux lettres le parcours de la visite et les horaires des points d'arrêt. Ils peuvent ainsi décider d'un lieu et d'un horaire précis pour retrouver les élus.

Première permanence de quartier

Dans le quartier Fontaine du Mail - Kennedy, deux élus accueillent les habitants dans les locaux de L@ Boussole et prennent en compte leurs demandes ou leurs commentaires sur la vie du quartier.



Samedi 5 mars

Deuxième visite de quartier

Fontaine du Mail - Kennedy.



Prochaines visites de quartiers 2016

Samedi 2 avril Samedi 24 septembre
Samedi 7 mai Samedi 5 novembre
Samedi 18 juin Samedi 26 novembre

2017/2018



RETOUR SUR LES PERMANENCES ET VISITES

Tout au long de l'année 2016, les élus tiendront des permanences et des visites de quartier selon un calendrier qui a été communiqué aux habitants en début d'année. Ces temps de rencontre – qui ont lieu les samedis matin – leur permettent d'évoquer avec eux les questions leur tenant à cœur : cadre de vie, éducation des enfants, préoccupations quotidiennes, vie culturelle et sportive, etc.

Au cœur
des quartiers,
les élus à
votre rencontre

Quelques jours avant chaque visite, un document détaillant le parcours est diffusé dans les boîtes aux lettres et des affiches sont installées dans les commerces du secteur. L'information est également relayée sur le site web de la Ville. Les habitants du quartier peuvent ainsi retrouver les élus tout au long du parcours, au plus près de chez eux. Fin mars, onze permanences et deux visites ont eu lieu. Le point sur les principaux sujets évoqués par les habitants.



DÉCHETS

Pourquoi le ramassage du verre en porte-à-porte sera-t-il arrêté ? Où seront localisés les futurs conteneurs collectifs ?

Cette année, le Grand Dijon change de délégataire de service public pour le ramassage des ordures ménagères. À cette occasion, la collecte de verre à Chenôve – mais aussi à Dijon – évolue, d'autant qu'elles sont les seules communes de l'agglomération où le ramassage s'effectue encore en porte-à-porte. Des bulles à verre seront prochainement installées pour permettre aux habitants d'apporter leur verre. Leur emplacement se décidera en concertation avec les riverains, qui suggèrent de privilégier les parkings pour limiter les nuisances sonores.



LOGEMENT

La municipalité a annoncé des projets importants en matière de construction de logements, notamment sur le site des anciens locaux de Divia. Nous sommes inquiets par rapport à la densité des logements à venir.

Nous avons en effet l'intention de construire de nouveaux logements car, pour le dynamisme de notre ville, il faut attirer de nouveaux habitants à Chenôve. La qualité des services publics municipaux est directement liée à la population de la commune : éducation, solidarité, culture, sport, etc. Soyez rassurés : nous respecterons l'équilibre existant dans ce secteur et nous vous consulterons très largement en amont des projets, notamment à travers le conseil citoyen et les conseils participatifs.

Prochaines permanences
et visites de quartiers :
lire pages 26 et 27

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

De nombreuses infractions au code de la route sont commises et génèrent de l'insécurité et des nuisances dans nos quartiers. Que faites-vous pour les réduire ?

Rodéos de scooters, stationnements gênants ou interdits, emprunts de voies en sens interdit, non-respect des limitations de vitesse... ces incivilités et infractions importunent les riverains et peuvent même être source de dangers pour les passants. Nous en avons pleinement conscience et connaissance !

Nous avons rétabli le partenariat de confiance entre les différents acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique : la Ville, la police nationale et la justice. Tous les faits délictueux dont vous avez connaissance ou dont vous êtes victimes doivent faire l'objet d'un appel au 17.

À notre niveau, nous faisons en sorte d'anticiper les problèmes qui se posent et de déterminer les solutions adoptées, souvent techniques. Par exemple, lorsqu'une habitante nous a signalé un franchissement régulier par des véhicules d'un trottoir surbaissé, nous avons proposé d'installer du mobilier urbain qui rendra impossible ces comportements. Prochainement, les travaux de protection et de sécurisation du parc urbain vont démarrer pour rendre cet espace aux promeneurs et aux familles.

TNT

Le 5 avril, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) passe à la Haute Définition (HD). Comment s'y préparer ?

Pour accompagner les personnes les plus éloignées des nouvelles technologies, le service personnes âgées du CCAS et l'Espace public numérique ont organisé le 25 mars dernier une réunion d'information. Pour ceux qui n'ont pas pu s'y rendre, voici quelques recommandations. Vous pouvez consulter le site officiel : www.recevoirlatnt.fr et télécharger le dépliant d'information. Vous avez également la possibilité de réaliser un diagnostic de compatibilité TNT HD en ligne. Pour les personnes qui n'ont pas internet, il existe un centre d'appel : 0970 818 818 (appel non surtaxé). Pour les plus démunis, des aides financières et une assistance de proximité existent sous réserve d'éligibilité.

PROPRETÉ

Déchets sur la voie publique, espaces verts et parking souillés à la suite d'attroupements nocturnes, encombrants abandonnés sur les trottoirs... que pouvez-vous faire pour améliorer la propreté de nos quartiers ?

Comme pour la voirie, la communauté urbaine du Grand Dijon gère directement la propreté des chaussées, des trottoirs et des parkings publics. De son côté, la municipalité intervient sur les espaces verts, les places et parvis fermés à la circulation et les abords des bâtiments publics. Selon les lieux concernés, plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre. Les services de la Ville ou du Grand Dijon peuvent renforcer le nettoyage et installer de nouvelles corbeilles de propreté. Dans les lieux privés, la municipalité peut adresser des signalements incitant les propriétaires et les bailleurs sociaux à améliorer la propreté et l'entretien des lieux (parkings privés, halls d'immeubles, etc.).

CENTRE COMMERCIAL KENNEDY

Le centre commercial est vieillissant et en perte de vitesse. Que comptez-vous faire ?

La dégradation du centre commercial et de ses abords a une conséquence directe sur l'attractivité des commerces et sur l'image du quartier. Néanmoins, le centre commercial étant une copropriété privée, la Ville ne peut agir sans l'accord de la majorité des copropriétaires.

Afin de permettre aux commerçants d'exercer correctement leur activité et répondre aux attentes légitimes de leur clientèle et des riverains, la Ville a sollicité les copropriétaires pour la réalisation de travaux de remise en état du parking et des bâtiments. La réfection du parking est prévue pour l'été 2016 et le ravalement des façades devrait être programmé au printemps 2017.

Par ailleurs, la municipalité souhaite conduire une réflexion sur le devenir à terme du secteur Kennedy afin de préfigurer le visage de cette entrée de ville.

CADRE DE VIE

Les pigeons causent de plus en plus de nuisances sur nos balcons et sur notre patrimoine. Comment éradiquer ce problème ?

La municipalité est très sensible à cette situation, qui devient de plus en plus gênante. En partenariat avec les organismes HLM, nous avons confié à l'association Aerho (Association espace rencontres entre les hommes et les oiseaux) la réalisation d'une étude. Son objectif est de proposer des solutions visant à déplacer les pigeons sans perturber l'équilibre entre les espèces (pigeons, corbeaux, corneilles, mouettes, etc.). L'implantation de pigeonniers urbains et de dispositifs anti-perchage et anti-nichage (filets, fils tendus) est actuellement examinée. Au-delà de ces réponses techniques, il est très important que les habitants contribuent à la gestion des pigeons sur notre territoire en évitant de les nourrir.

VOIRIE

Chaussées et trottoirs dégradés, éclairage public en dysfonctionnement ou vétuste, la municipalité peut-elle réaliser les travaux et les réparations nécessaires ?

Depuis le 1^{er} décembre 2015, c'est la communauté urbaine du Grand Dijon qui gère directement la compétence voirie. C'est donc cette collectivité qui effectue désormais ce type de travaux. Lorsque les habitants nous signalent des réparations, les services techniques de la municipalité adressent immédiatement une demande au Grand Dijon sous la forme d'un signalement, puis d'une attention particulière pour le suivi de chaque requête enregistrée.



CHENÔVE LANCE SON CONSEIL CITOYEN ET

Le 6 juillet 2015, en signant le contrat de ville du Grand Dijon, Chenôve s'est engagée à mettre en place un conseil citoyen sur le quartier prioritaire du Mail. L'équipe municipale s'est saisie de cette opportunité pour étendre la participation des habitants et des acteurs associatifs et économiques à l'ensemble du territoire communal. Elle crée ainsi, en plus du conseil citoyen, trois conseils participatifs.



PÉRIMÈTRE ÉTENDU

Au-delà du quartier prioritaire au titre de la politique de la ville 'le Mail', dit **QPV** (décret du 30/12/2014), le territoire d'action du conseil citoyen s'étend aux quartiers de veille active, dits **QVA** : Herriot, centre-ville, Gambetta, Fontaine du Mail et Kennedy.

CONSEIL CITOYEN

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la mise en place d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Ces instances doivent être associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

COMPOSITION : 20 membres répartis en deux collèges :

COLLÈGE 'Habitants' :

7 femmes (5 du QPV, 2 du QVA) + 7 hommes (5 du QPV, 2 du QVA)

COLLÈGE 'Associations & acteurs économiques' :

3 associations + 3 acteurs économiques

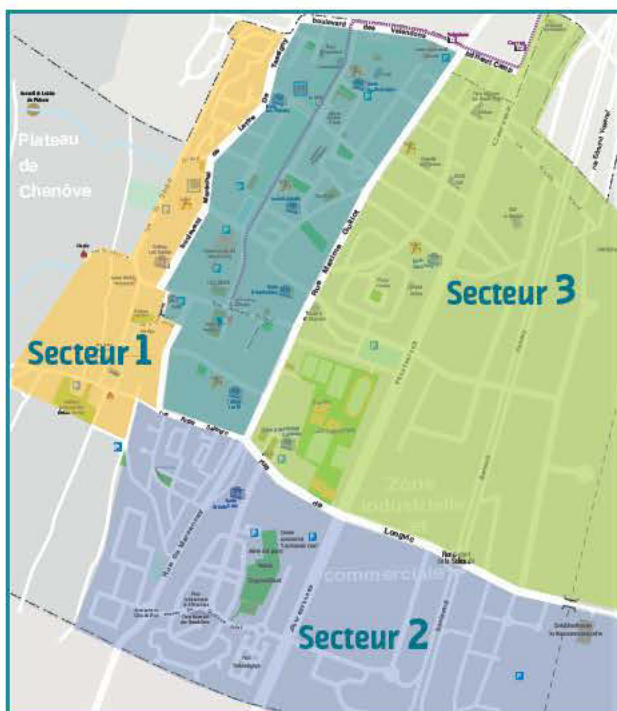
FONCTIONNEMENT

■ Animation et portage : MJC de Chenôve

■ Durée du mandat : 3 ans

■ Budget participatif : 5 000 €

■ Aucun représentant du conseil municipal



CONSEILS PARTICIPATIFS

Au-delà des obligations réglementaires, la Ville de Chenôve crée trois conseils participatifs pour impliquer l'ensemble des citoyens et des acteurs économiques et associatifs du territoire.

PÉRIMÈTRES

Un conseil participatif est créé pour chacun des trois secteurs suivants :

Secteur 1 : Vieux-Bourg ■ Fleurs ■ Giraud

Secteur 2 : Clos du Roy ■ Chenevary ■ Grands-Crus ■ Parc commercial et artisanal

Secteur 3 : Stade ■ Bazin ■ Ferry ■ Ateliers

COMPOSITION DE CHAQUE CONSEIL PARTICIPATIF

16 membres répartis en deux collèges :

COLLÈGE 'Habitants' : 6 femmes + 6 hommes

COLLÈGE 'Associations & acteurs économiques' : 2 associations + 2 acteurs économiques

FONCTIONNEMENT

■ Animation et portage : Ville de Chenôve, direction de la Cohésion sociale et urbaine

■ Durée du mandat : 3 ans

■ Budget participatif : 5 000 €



« En ce début d'année 2016, nous posons toutes les bases de nos futures instances participatives, de sorte que celles-ci puissent être officiellement installées cet été et pleinement opérationnelles à compter de septembre prochain. »

Jean-François BUIGUES, conseiller délégué à la démocratie de proximité et aux conseils citoyens



SES TROIS CONSEILS PARTICIPATIFS

2 FÉVRIER 2016 RÉUNION D'INFORMATION



Acteurs associatifs et économiques sont réunis autour de l'équipe municipale pour mieux comprendre les objectifs des futures instances participatives chenevelières.

Après une présentation du dispositif par le maire de Chenôve, les questions posées révèlent les préoccupations de ces acteurs : à quelle fréquence se réunir ? quelle légitimité pour les membres des conseils pour représenter leurs quartiers ? quelle gestion de comportements individuels prédominants au sein du groupe ? Ces questions procèdent de l'apprentissage du fonctionnement démocratique. Sur ce sujet, la municipalité ne donnera pas de cadre préformaté et laissera toute latitude aux conseils de décider de leurs règles de fonctionnement.

Certains témoignages laissent présager de sujets dont les futurs conseils pourraient se saisir. En particulier, le travail sur un programme « accessibilité » a été proposé, en faveur de déplacements facilités pour les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, personnes âgées, mères de familles équipées de poussettes, etc.).

11 FÉVRIER 2016 TIRAGE AU SORT

Pour déterminer la composition de ces instances, un grand tirage au sort est organisé jeudi 11 février 2016 à 19h à la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

Tirage au sort

Après avoir examiné les méthodes possibles (volontariat, vote, désignation, etc.), le tirage au sort est retenu comme mode de sélection des membres des différents conseils. Cette méthode garantit l'égalité, la neutralité et l'impartialité car elle ne favorise aucun candidat en particulier et assure la participation de tous. Pour la formation des collèges « habitants », le tirage au sort est effectué sur la base des listes électorales. Les citoyens de plus de 18 ans non encore inscrits et les résidents étrangers qui l'ont souhaité pouvaient se porter candidats et ainsi compléter les listes



électorales. Pour les collèges « associations & des acteurs économiques », le tirage au sort est effectué à partir des candidatures préalablement exprimées via un formulaire d'inscription.

Une fois installés, ces conseils disposeront de budgets propres pour la réalisation de projets citoyens.

Les habitants, les associations et les acteurs économiques tirés au sort seront informés par courrier du maire, puis contactés et rencontrés par les équipes de la Ville en avril. Ces rencontres seront l'occasion de répondre aux questions qui peuvent se poser aux futurs membres des conseils et de confirmer leur participation.



VIE CITOYENNE

Informations pratiques

ÉLECTIONS

Pensez à vous mettre à jour !



Les personnes ayant le droit de vote ne sont pas toujours correctement inscrites sur les listes électorales. À Chenôve, à l'occasion des élections régionales de décembre 2015, la municipalité a constaté environ 600 erreurs d'adresse.

Afin d'éviter votre radiation des listes électorales, il est important de signaler au service « vie citoyenne » de la mairie de Chenôve tout changement de situation : modification d'état civil, déménagement sur la commune ou hors commune, etc.

Comme pour toute nouvelle inscription, ces démarches de modification pourront être réalisées par internet via l'application : mon.service-public.fr à compter du 1^{er} juillet 2016.

À noter

Les ressortissants de l'Union européenne résidant en France ont le droit de vote pour les élections européennes et municipales.

NOUVEAU

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Dans le cadre du dispositif relatif au référendum d'initiative partagée, la ville de Chenôve met à disposition des électeurs français une borne d'accès à internet leur permettant de déposer leur soutien à une proposition de loi référendaire.

Pour plus d'information

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

CIMETIÈRE ■ INFOS PRATIQUES

Rue Général Giraud

HORAIRES D'OUVERTURE

ÉTÉ

du 15/03 au 02/11 : de 7H à 19H

HIVER

du 03/11 au 14/03 : de 8H30 à 17H30

Tél. du gardien : 06 25 91 43 24

QUOI DE NEUF EN MATIÈRE DE PIÈCES D'IDENTITÉ ?



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, pour les personnes majeures, la validité de la CNI est portée de 10 à 15 ans.

Si votre CNI a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et que vous n'avez pas changé d'adresse, vous n'avez aucune démarche administrative à effectuer : la prolongation de 5 ans est automatique. En cas de changement d'adresse, rendez-vous au service « vie citoyenne » de la mairie muni de votre CNI, d'un justificatif de domicile et de deux photos d'identité identiques et conformes aux normes.



PASSEPORTS

Première demande

Si votre commune de naissance dématérialise les actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Pour le savoir,

renseignez-vous en mairie ou sur

<https://ants.gouv.fr>, rubrique LES SOLUTIONS > COMEDC > VILLES ADHERENTES A LA DEMATERIALISATION

Renouvellement

Le renouvellement de votre passeport peut être effectué dans n'importe quelle commune.

Bon à savoir

Pour établir ou renouveler vos pièces d'identité, privilégiez la période entre août et février car les délais de traitement sont de 2 semaines (4 à 5 semaines entre mars et juillet).

À Chenôve, le dépôt du dossier et le retrait du passeport s'effectuent uniquement sur rendez-vous.

En savoir plus : www.ville-chenove.fr >

Rubrique : CHENOVE PRATIQUE > ETAT CIVIL

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen est une démarche civique essentielle et obligatoire pour tout jeune Français, garçon ou fille, dans les trois mois qui suivent son seizième anniversaire.

Cette démarche peut être effectuée auprès du service « vie citoyenne » de la mairie ou par internet via l'application mon.service-public.fr à compter du 1^{er} juillet 2016.

L'attestation délivrée par la mairie est à conserver précieusement car elle sera réclamée pour toute inscription à un examen ou à un concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

Pour plus d'information, connectez-vous sur www.defense.gouv.fr/jdc ou sur l'application mobile « Ma JDC mobile ».

OBJETS TROUVÉS

Depuis le 1^{er} février, le service « objets trouvés » se situe à la police municipale. Les objets non réclamés au bout d'un an et un jour sont transmis aux domaines ou à une association caritative.

Du lundi au vendredi : 8H à 12H et 13H30 à 17H30 (excepté les 24 et 31 décembre : de 8H à 12H)

Service vie citoyenne ■ Hôtel de Ville - 2, place Pierre Meunier ■ etatcivil@mairie-chenove.fr ■ 03 80 51 55 00

CÉRÉMONIES DU SACRIFICE DE MAXIME GUILLOT ET DE MARCEL NAUDOT



ÉTAIENT PRÉSENTS : les familles de Marcel Naudot et de Maxime Guillot, Madame la députée Kheira Bouziane, des élus municipaux, des autorités civiles et militaires, des représentants du Monde Combattant, de l'association du Souvenir Maxime Guillot, Dominique Michel, secrétaire du Parti socialiste de Chenôve, et Peter Kern, maire de Limburgerohf, ville allemande jumelée à Chenôve.



TÉMOIGNAGES

Jeanine Mugneret et Suzanne Mercier-Guillot, filles de Maxime Guillot

Nous avions 8 et 12 ans lorsque notre père est décédé. Pendant très longtemps, nous n'en avons pas parlé. C'est seulement depuis peu que nous évoquons ce souvenir en famille.

Les témoins disparaissent au fur et à mesure que le temps passe. Ces commémorations nous aident à ne pas oublier. C'est important pour nous, mais aussi pour la jeunesse.

Marie-Claude Gros-Séris, petite-fille de Marcel Naudot

Après que mon grand-père ait été déporté, il a été porté disparu. Nous n'avons su que très tard ce qui lui était arrivé, grâce aux recherches que ma grand-mère, Jeanne Naudot a effectuées et qui l'ont conduite jusqu'à Mauthausen. Elle a constitué un dossier qu'elle m'a transmis. A mon tour, je l'ai complété puis confié à mon fils Frédéric qui est cinéaste. Nous avons le projet de réaliser un film qui témoigne de la démarche de recherche et de la vie de ceux qui restent.

Le 31 janvier dernier, comme chaque dimanche de janvier, Chenôve est réunie pour commémorer le sacrifice de deux figures emblématiques de son Histoire.

1944 est une année gravée dans l'Histoire de Chenôve.

Le 29 janvier, le grand résistant Maxime Guillot est cerné pour la deuxième fois en quinze jours par la Gestapo. Se voyant sur le point d'être pris, il avale un important document dont il est porteur et se sacrifie en se suicidant plutôt que de se livrer et de donner des renseignements à l'ennemi.

Le 2 février, les funérailles de Maxime Guillot ont lieu. Une foule nombreuse est présente sous l'égide de Louis dit Marcel Naudot, alors maire de Chenôve depuis septembre 1934. Les obsèques publiques étant interdites, les nazis considèrent ce rassemblement comme une provocation et arrêtent immédiatement Marcel Naudot. Déporté, il ne reverra jamais Chenôve et la France libérées. Il mourra à Mauthausen (Haute-Autriche), comme des milliers d'autres victimes de la répression nazie contre la Résistance ou des persécutions raciales.

Dans la nuit du 6 juillet, des bombardements rasant un quartier de la ville et laissent les populations dans la désolation. Les 10 et 11 septembre, quelques mois

après le débarquement de Normandie, Chenôve est libérée par les troupes alliées.

Au-delà du devoir de mémoire

Un hommage est rendu tout d'abord place Blanqui à Dijon, à l'initiative de l'Association du Souvenir Maxime Guillot, puis au cimetière de Chenôve par la section du Parti socialiste et, pour finir, à l'hôtel de ville, devant la plaque érigée en l'honneur de Marcel Naudot.

Si Chenôve se réunit chaque année, c'est pour rendre un hommage à deux hommes unis dans leurs luttes et leurs engagements, pour la défense des valeurs républicaines.

Se réunir, c'est se souvenir de la Résistance et de la Déportation. Pour Chenôve, au-delà du devoir de mémoire, c'est une obligation morale vis-à-vis de ces résistants. Cette célébration n'est pas seulement celle de l'histoire, elle est une alerte pour l'avenir. Commémorer la mémoire de la Résistance, c'est réveiller la conscience collective, réaffirmer l'engagement pour la démocratie, faire vivre les valeurs généreuses, humanistes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de solidarité.



TRADITION

Le village des vigneron en fête

Dimanche 24 janvier, la traditionnelle fête de Saint-Vincent, patron des vigneron, est célébrée dans le quartier du Vieux-Bourg, rue Paul Bert. Cette année, le Saint Vincent quitte la famille Taillandier pour être accueilli par la famille Vuillermot, sa nouvelle résidence jusqu'à la prochaine fête de Saint-Vincent. La procession s'est clôturée par un hommage au monument aux morts et une messe à l'église Saint-Nazaire.



À NOTER SUR VOTRE AGENDA
30^e Fête de la Pressée
23, 24 et 25 septembre 2016

LYCÉE ANTOINE

LES 30 ANS DU BAC PRO

Les 29 et 30 janvier derniers, comme tous les lycées professionnels de France, le lycée Antoine de Chenôve célèbre le trentième anniversaire de la création par Roland Carraz du baccalauréat professionnel et organise ses journées portes ouvertes annuelles.



Dans le magasin de logistique, un ancien élève présente son cursus à Marie-Guite Dufay, Denis Rolland et Thierry Falconnet, en présence de Franck Vuillermot.

Lancée par Denis Rolland, recteur de l'académie de Dijon et Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional Bourgogne Franche-Comté, en présence de Thierry Falconnet, maire de Chenôve, et de Kheira Bouziane, députée de la troisième circonscription de la Côte-d'Or, cette cérémonie est un événement particulièrement symbolique à Chenôve. Car entre 1985 et 1986, c'est Roland Carraz* – alors secrétaire d'État à l'enseignement technique – qui est à l'origine de la création du baccalauréat professionnel.

En trente ans, le « bac pro » est devenu le premier diplôme de formation professionnelle initiale intégrant des périodes de stage en entreprise. Ce dialogue étroit entre formation scolaire et formation en entreprise est un des ingrédients majeurs du succès du « bac pro ». Aujourd'hui, un nombre croissant d'élèves issus de « bac pro » poursuivent leurs études, majoritairement en BTS : c'est un des objectifs que s'est fixés le lycée Antoine.

À cette occasion, les équipes du lycée Antoine présentent les multiples formations dispensées au sein de l'établissement : 3^e prépa-pro, classe UPE2A, CAP 'agent de sécurité et conduite des installations de production', bac pro 'pilote de ligne de production', bac pro 'systèmes électroniques numériques', bac pro 'logistique', bac pro 'plastiques et composites', bac pro 'métiers de la sécurité', mention complémentaire 'technicien ascensoriste'. « Nous sommes très attentifs à ce que nos formations soient en adéquation avec les attentes des entreprises. C'est une condition qui garantit à nos diplômés une insertion professionnelle rapide et réussie », précise Franck Vuillermot, proviseur du lycée Antoine.

RAPPELS HISTORIQUES

Janvier 1959 : création du brevet de technicien, premier diplôme national de formation professionnelle.

1968 : création du baccalauréat de technicien.

1969 : création du brevet d'études professionnelles (BEP).

17 juillet 1984 : formation du gouvernement Laurent Fabius, avec Jean-Pierre Chevènement à la tête du ministère de l'Éducation nationale et Roland Carraz, secrétaire d'État à l'enseignement technique et technologique.

1^{er} octobre 1984 : création de la Mission Éducation Entreprises, instance qui joue un rôle important dans le processus de création du baccalauréat professionnel.

22 avril 1985 : annonce de la création du baccalauréat professionnel et de sa mise en place à titre expérimental dans 63 établissements à la rentrée de septembre 1985.

27 novembre 1985 : création du baccalauréat professionnel et d'un nouveau corps de professeurs pour les lycées professionnels.

lyc21-antoine.ac-dijon.fr
0211356K@ac-dijon.fr ■ 03 80 52 23 23

*Maire de Chenôve de 1977 à 1999

ACTEURS DE CHENÔVE EN MOUVEMENT

PRESTATIONS DE SANTÉ

La Maison universitaire de santé et de soins primaires (Mussp) accueille depuis septembre dernier un centre de santé dentaire mutualiste. Cette nouvelle prestation complète les activités déjà proposées : médecin généraliste, infirmière, sage-femme, podologue-pédicure et diététicienne, travailleur social, centre de prélèvement du CHU.

10, rue de la Fontaine du Mail
03 80 52 52 06

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

L'Adie finance par des microcrédits des créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès aux crédits bancaires. Cette association dispose d'une antenne à Chenôve.

7-9, rue Édouard Herriot
09 69 32 81 10

CHENÔVE CONDUITES

Une nouvelle auto-école est installée à Chenôve depuis août 2015. Elle propose des cours collectifs et un apprentissage via internet du code de la route et prépare au permis B.

72, rue Maxime Guillot
03 80 30 64 78

DOIGTS DE FÉE

Denise Doussot, exerce à son domicile. Elle réalise des petits travaux de couture : retouches, réparations et petites confections (ourlets, reprises de taille, fermetures, etc.).

15, rue des Gallandiers
06 14 97 51 25

DEPUIS QUELQUES MOIS, CHENÔVE ACCUEILLE ÉGALEMENT

QUATRE FLEURISTES

C LE BOUQUET

68, rue Maxime Guillot ■ 03 80 44 98 83

PASSION FLORALE

1, av. des Droits de l'Homme et du Citoyen
09 81 47 82 52

AU JARDIN D'ALIX

Galerie marchande Super U

2^e NATURE

71, avenue Roland Carraz
03 80 33 05 97

UN MAGASIN DE CHAUSSURES DE SPORT

SKECHERS

Centre commercial C-Chenôve
03 80 35 49 60

UN MAGASIN QUI PROPOSE DES PRODUITS FRAIS DE PROVENANCE RÉGIONALE

FRAIS D'ICI

23, rue Paul Langevin ■ 03 80 40 40 11



CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2016



Mare du Jardin du Clos du Roy

Chenôve arbore le label « ville fleurie ». Un concours communal invite les Cheneveliers à embellir maisons, balcons et espaces fleuris visibles depuis la rue et donne à tous l'occasion d'apporter une touche de créativité. Il saluera et récompensera le travail des meilleures compositions florales. Le palmarès est établi par un jury composé d'élus municipaux, d'agents du service des espaces verts ainsi que d'un participant au concours, lui-même élu par tirage au sort.

Cette année, par mesure à la fois écologique et économique, vous participerez au concours en découpant le bulletin dans votre magazine municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le coupon ci-dessous, et de le retourner à l'adresse suivante :

Concours communal de fleurissement
Secrétariat des services techniques
Hôtel de ville
2, place Pierre Meunier
BP 130
21303 Chenôve Cedex



Clôture des inscriptions : vendredi 18 juin 2016.
Informations : 03 80 51 55 82



Je souhaite participer au concours communal de fleurissement de Chenôve.

Mme Mlle M. (à remplir en lettres majuscules)

Nom

Prénom

Adresse

..... 21300 CHENÔVE

Tél.

E-mail

Je m'inscris dans la catégorie suivante : (une seule catégorie au choix)

MAISON

BALCON Merci d'indiquer (s'il y a lieu) le numéro de la cage d'escalier, l'étage et un point de repère qui permette d'identifier votre balcon depuis l'extérieur

.....

.....

.....

ESPACE COLLECTIF

Je souhaite participer au tirage au sort afin de pouvoir faire partie du jury de sélection

oui non

Dans le cadre de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal disposent du

« INDEMNITÉS : SYMPTÔME D'UN SYSTÈME INADAPTÉ »

« Notre groupe insiste auprès du nouveau maire pour que chaque conseiller municipal obtienne une indemnité minimale. 8 conseillers sur 33 ne touchent aucune indemnité municipale à Chenôve dont 7 de l'opposition. C'est inéquitable, c'est pourquoi nous nous abstenons à ce sujet. En effet, contrairement à ce que soutient la majorité, l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "dans les communes de moins de 100 000 habitants, le conseil municipal peut voter (...) l'indemnisation d'un conseiller municipal en sa seule qualité de conseiller municipal ". Alors pour quelles raisons la majorité s'obstine à soutenir le contraire ?

Deux raisons principales :

- Le montant de chaque indemnité s'inscrit dans l'enveloppe globale allouée. Par conséquent, si tous les conseillers municipaux perçoivent une indemnité, aussi modeste soit-elle, celle des autres élus, notamment de la majorité, baisse (toutefois, ces élus perçoivent des compléments : solidarité urbaine, chef-lieu de canton...).

- Indemniser des élus "extrême droite", bien qu'élus par les urnes, est impensable pour la majorité. Toutefois, cet état de fait est à la hauteur de l'aveuglement des partis qui se succèdent au pouvoir : si l'extrême droite est présente dans le paysage républicain, à qui la faute ?

Pourtant, aussi symbolique soit-elle, une indemnité est un soutien dans votre mandat :

- pour faire face à certains frais personnels;
- pour participer aux frais de votre groupe (notamment de communication) et donc favoriser l'expression de la démocratie.

Au-delà de la question indemnitaire, si les gouvernants de ce pays optaient pour un code du travail encourageant employeurs et salariés à donner de leur temps pour le bien commun, nous aurions des assemblées reflétant le métissage économique, social et culturel de notre population : à ce jour, où sont les jeunes parents, les actifs (surtout du privé), les étudiants... ? Pour exemple, à Chenôve, plus de 2/3 des conseillers municipaux sont retraités ou fonctionnaires.

Point d'orgue, ce système encourage les élus à briguer d'autres mandats car il est impossible de travailler à temps plein en menant votre mission à bien. Mais d'autres mandats, c'est aussi d'autres missions à mener... Une fois le pied dans l'engrenage, difficile d'en sortir ! A Chenôve, nous avons un 1^{er} adjoint qui est conseiller départemental, un 2^{ème} adjoint conseiller régionale, le maire, vice-président du Grand Dijon.

Le système actuel est donc inéquitable et inadapté car il entraîne des carrières politiques aux multiples mandats, renouvelables, sans limite. L'intérêt pour la chose publique et, de fait, la représentation de la pluralité citoyenne en sont les principales victimes. »

Caroline CARLIER

Présidente du groupe

« Chenôve entre vos mains »

3, impasse Prosper Gallois à Chenôve

06 78 73 44 50

cevmm@laposte.net

« LA LOI EL KHOMRI OU LE CODE DU TRAVAIL »

« Depuis trois ans, le Medef conteste le modèle social français, réclame des baisses d'impôts et de cotisations sociales, remet en cause le droit du travail. Il veut imposer la réduction de la protection sociale, le report de l'âge de la retraite, la baisse des dépenses publiques.

Le gouvernement cède à cette campagne offensive : baisse de 40 milliards des impôts et cotisations des entreprises et, aujourd'hui, affaiblissement de la protection des salariés.

Or, on le voit depuis deux ans, cette stratégie est illusoire ; le chômage n'a pas reculé ; les politiques d'austérité brident la demande ; l'emploi ne repart guère, les atteintes au droit du travail n'ont fait que multiplier le nombre d'emplois précaires.

Un nouveau pas est franchi par le projet El Khomri. Ce sont les protections du Code du travail qui seraient responsables du chômage ; il faudrait faciliter les licenciements, plafonner les indemnités prud'homales pour créer des emplois !

En période de chômage de masse, comment justifier que l'on incite les entreprises à augmenter la durée du travail plutôt qu'à embaucher ? Comment nous faire croire que l'affaiblissement du droit des salariés conduit à inverser la courbe du chômage ?

Qu'ils soient individuels ou collectifs, les droits des salariés doivent être améliorés. Des entreprises dynamiques, innovantes et tournées vers une production d'utilité sociale ne sont envisageables que si les salariés sont confortés.

Le contrat à durée indéterminée à temps complet doit redevenir une norme partagée.

même espace d'expression qu'ils peuvent occuper de la façon dont ils le souhaitent.

COMMENT EN FINIR AVEC

La santé au travail, comme l'adaptation des salariés au changement technique, doit devenir une préoccupation cruciale des entreprises.

Tous les actifs doivent être protégés par une 'sécurité professionnelle' qui assure que leurs droits sociaux soient maintenus quand ils changent d'entreprise ou connaissent une période de chômage.

Une telle ambition aurait pu et dû constituer une dimension importante d'un code réformé pour faire face aux besoins d'aujourd'hui. En choisissant de s'attaquer au droit existant au lieu d'affronter les défis qui se posent, ce projet de loi révèle ce qu'il est : un ensemble de mesures régressives et passéistes.

L'opposé d'un projet socialiste.

Un vent de colère monte contre les attaques faites aux travailleurs. Elles enfoncent notre pays dans une crise sociale et démocratique. Non, Monsieur Valls, il n'y a pas deux gauches irréconciliables. Il y a un divorce grandissant entre votre gouvernement et le peuple de gauche.

À ceux qui s'opposent à la loi El Khomri, à ceux qui pensent qu'il faut porter un projet de gauche en 2017 avec une candidature commune et une majorité de progrès, à ceux qui s'engagent pour 'une primaire' de la gauche : agissons ensemble, retrouvons-nous et bâtissons une alternative de gauche, il n'y pas de temps à perdre ! Nous écrirons ensemble le Code du travail du nouveau siècle, celui de l'émancipation, de nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés.

Martino AMODEO

Président du groupe
des élus communistes et républicains

« CHENÔVE : VILLE TRANSPARENTE ET DÉMOCRATIQUE »

« En ces temps marqués par les inégalités croissantes, la peur de l'autre ou du lendemain, la montée conjuguée des replis identitaires et communautaires, les incertitudes sur les fronts de l'emploi, des revenus et des solidarités, la ville de Chenôve a fait le choix clair de la démocratie collaborative, de l'ouverture au débat et de la décision collective.

Depuis le 21 septembre 2015, nous avons assumé un parcours politique et institutionnel ambitieux pour réconcilier l'ensemble des Cheneveliers avec leur institution communale.

Des actes forts ont été posés afin de répondre à l'ambition de la majorité municipale visant à associer tous nos concitoyens résidant à Chenôve au projet de métamorphoses de notre territoire et permettant à chacun de peser sur les choix qui les concernent au premier chef.

Monsieur Thierry Falconnet, maire de Chenôve, a lancé le 11 février le conseil citoyen et les conseils participatifs sur tout le territoire de la ville.

Le 6 juillet 2015, notre ville s'est engagée en partenariat avec la MJC à mettre en place un conseil citoyen sur le quartier prioritaire de la ville du Mail.

À notre initiative, le débat a été renoué avec l'opposition républicaine qui s'est vue attribuer des vice-présidences au sein des commissions municipales et une présence systématique au sein des groupes de travail internes. Jamais ouverture n'a été plus grande dans une collectivité locale !

Le magazine municipal a été réorienté pour rendre compte de la vie de nos concitoyens et de l'engagement de tous

les acteurs citoyens, associatifs, économiques...

D'ores et déjà, les élus tiennent des permanences et des visites de quartier pour y rencontrer les habitants au plus près de chez eux.

Comprenons bien ! Les règles et les actes sont désormais posés !

La démocratie représentative communale repose sur la confiance accordée à une majorité sortie des urnes lors des scrutins municipaux, tous les 6 ans.

Dans le temps du mandat, cette majorité a la responsabilité de conduire la politique pour laquelle elle a été élue et de créer les conditions d'un débat public constructif, sincère et transparent afin que chacun puisse jouer son rôle et contribuer à l'amélioration de la qualité de notre politique municipale.

Notre volonté est claire !

Fédérer plutôt que diviser, mettre en avant les richesses humaines fortes que recèle notre ville, respecter chacun des habitants de Chenôve et toujours mieux prendre en compte l'intérêt général.

Voir haut, voir loin et surtout, voir et décider ensemble de notre avenir : voilà les maîtres mots de la vie politique républicaine de Chenôve aujourd'hui.

Patrick AUDARD ET Brigitte POPARD
Coprésidents du groupe
des élus socialistes, écologistes,
radicaux et républicains de progrès
Rencontre possible des élus
sur rendez-vous au 03 80 51 56 35

À L’AFFICHE



Cette année, le collectif du carnaval relève le défi de vous proposer un tout nouveau programme qui mettra à l'honneur les Jeux olympiques. Au menu : musique, danse, confettis... et, le clou du spectacle : un grand show d'une heure et demie donné par des artistes de rue.

Au cœur de la ville, cet événement convivial rassemble chaque année des milliers de spectateurs et offre des activités pour adultes et pour enfants. Un buffet et une buvette seront à votre disposition pour vous restaurer.

Rendez-vous à 14h30 sur l'esplanade du Cèdre pour le coup d'envoi !



BREVET DU RANDONNEUR SORTIE FAMILLE

Dimanche 22 mai
Centre de loisirs du Plateau de Chenôve

Lancez-vous dans les défis sportifs les plus osés : choisissez entre de bonnes chaussures, votre VTT ou votre cheval, si ce dernier est d'accord. Il suffit d'évaluer votre forme physique au moment de vous inscrire. Les marcheurs partiront du circuit familial (pas plus de 3 ou 4 km à plat) jusqu'aux 35 km du circuit pédestre, qui serpente dans les combes aux dénivelés alpins. Si vous chevauchez votre VTT, empruntez un des circuits, comme le 60 km qui relie Chenôve aux confins de l'arrière-côte. Quant au tracé équestre, rien n'est laissé au hasard. Le tout est balisé, avec des points de ravitaillement où l'équipe du service sports-loisirs-jeunesse et vous attendent avec le sourire.



CONTACT maison des sports
15, rue de Marsannay - 03 80 51 55 50

BALADES DE L'ESCARGOT SORTIES TOURISME

Découvrir
Chenôve
autrement



Cette année encore, Chenôve se dévoile à travers des visites conviviales, musicales et gustatives organisées par l'Office municipal de la culture et la Ville.

Trois rendez-vous vous attendent :

- **vendredi 24 juin**, promenez-vous jusqu'aux serres municipales sans oublier de visiter la ferme à l'école en plein cœur du Vieux-Bourg.

- **vendredi 8 juillet**, traversez le temps à travers le patrimoine historique et l'architecture du Vieux-Bourg au Cèdre.

- **vendredi 2 septembre**, arpentez les vignes, les terroirs et la géologie de Chenôve grâce à la visite des Climats.

Inscription sur place - TARIF : 7€

CONTACT omc
www.omc-chenove.fr

QUOI DE NEUF À LA BIB ?



CP, ÇA VEUT DIRE QUOI ? ALBUM JEUNESSE

Édouard Manceau
2015 / Ed. Milan
À partir de 5 ans
Classe de pingouins ? Choses planquées ? Camionnette de Pirates ? Mais enfin, ça veut dire quoi, CP ? Un livre très rigolo, plein de jeux de mots, pour rire en famille ou entre copains.



LES INTÉRESSANTS LIVRE ADULTES

Meg Wolitzer
2015 / Ed. rue Fromentin
Durant les années 1970, Julie, 16 ans, passe une partie de son été à *Spirit in the wood*, une colonie de vacances. Elle y fait la connaissance d'un groupe de cinq jeunes adolescents qui se sont baptisés « Les Intéressants », par défi vis à vis des autres pensionnaires.

DU 19 AVRIL AU 7 MAI, la bibliothèque placée sous le signe du papier découpé



EXPOSITION
Planches de l'album « Bestiaire africain » illustré par Hassan MUSA. Éditions Grandir 2013

SUR LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

DHEEPAN DVD ADULTES

Palme d'or à Cannes en 2015 et réalisé par Jacques Audiard. On a du mal à imaginer que l'acteur principal Anthonythasan Jesuthasan n'est pas un comédien professionnel. Il est impressionnant dans son rôle de réfugié tamoul tentant de s'établir comme gardien dans une cité de banlieue française tout en protégeant sa « famille », une femme et une fillette rencontrées dans un camp de réfugiés au Sri Lanka.



ROSETTA STONE APPRENTISSAGE LANGUES

Grâce à cette méthode, apprendre une langue est désormais une expérience amusante, facile et efficace ! 24 langues au choix, de l'allemand au japonais en passant par l'arabe ou encore le FLE...



PARASCHOOL SOUTIEN SCOLAIRE

À la fois ludique et efficace, pratique et adapté à chacun, les élèves (dès le CP) / collégiens / lycéens (y compris CAP et filières professionnelles) trouveront ici plus de 19 000 ressources variées, conçues, mises à jour par des enseignants et conformes au programme de l'Éducation nationale (exercices interactifs, animations interactives et fiches de cours).



ATELIERS

(nombre de places limité, réservation indispensable)
Création d'un décor en papier découpé avec Frédérique Toutain, Atelier Goutte d'art
Mercredi 13 avril à 15H pour les enfants à partir de 9 ans
Samedi 16 avril à 10H - pour les ados/adultes

INITIATION AU STOP MOTION

Comment réaliser facilement un court-métrage à l'aide d'un Smartphone et de papiers découpés.
Jeudi 14 avril à 10H

PROJECTION d'un dessin-animé en papiers découpés (tout public, à partir de 7 ans)
Mercredi 27 avril à 15H30

N'hésitez pas à enrichir l'exposition avec vos propres créations !

www.bibliotheque.ville-chenove.fr ■ 03 80 51 55 09

AVRIL

2 SAMEDI
20H30 ■ LE CÈDRE
SAISON #2
MARCUS MILLER



3 DIMANCHE ■ À PARTIR DE 14H ■
ESPLANADE DU CÈDRE ■ CARNAVAL
Lire ci-contre

6 MERCREDI
20H30 ■ LE CÈDRE
■ SAISON #2
JULIETTE GRÉCO



8 VENDREDI ■
20H ■ LE CÈDRE ■
LA MUSIQUE RUSSE
ORCHESTRE SYMPHONIQUE
INTER-ÉCOLES DE MUSIQUE



10 DIMANCHE ■ 14H ■ LE CÈDRE ■
ASSO CABARET LES SCARLINE'S

14>17 JEU/DIM
■ PARC URBAIN
JARDIN SUR LE MAIL
Lire page 6



17 DIMANCHE
■ 16H ■ FESTIVAL
PRISE DE CIRQUE
SPECTACLE CLOWN
Lire page 6



16-17 WEEK-END ■ ASSO 10^e STAGE
DÉPARTEMENTAL D'AÏKIDO ■ GYMNASE
DU CHAPITRE

23/24 WEEK-END ■ OPEN VOLLEY
2016 DES GRANDS CRUS ■ GYMNASE DU
CHAPITRE

24 DIMANCHE COMMÉMORATIONS
■ 11H ■ PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE
HOMMAGE À PIERRE MEUNIER
■ 11H15 ■ PLACE DU MONUMENT
JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR
DES VICTIMES DE LA DÉPORTATION

26 MARDI ■ 20H ■
LE CÈDRE ■ SAISON #2
ROBIN MCKELLE & THE
FLYTONES



29 VENDREDI DE 13H30 À 17H ■
HÔTEL DES SOCIÉTÉS ■ ASSOS RÉSEAU DE
FEMMES LES ENTREPREN'HEUEUSES

29 VENDREDI
20H ■ LE CÈDRE
SAISON #2
BOLLYWOOD
MASALA ORCHESTRA



30 SAMEDI ■ MEETING ATHLÉTISME ■
STADE LÉO LAGRANGE

MAI

2 LUNDI ■ 19H ■
HÔTEL DE VILLE
CONSEIL MUNICIPAL



8 DIMANCHE ■ 11H15 ■ PLACE DU
MONUMENT ■ COMMÉMORATION 71^e AN-
NIVERSAIRE DU 8 MAI 1945

12 JEUDI ■
20H30 ■ LE CÈDRE ■
SAISON #2 ROVER



13/14 VEND/SAM ■ 20H30 ■ LE
CÈDRE ■ ASSO SPECTACLE SWEET 60'S

19 JEUDI ■ 20H ■
LE CÈDRE ■ SAISON #2
RAUL MIDÓN JAZZ



21/22 WEEK-END ■ LE CÈDRE ■
ASSO FESTIVAL D'ACCORDÉON

22 DIMANCHE
■ CENTRE DE
LOISIRS DU
PLATEAU
BREVET DU RANDONNEUR Lire ci-contre



23 LUNDI ■ DE 15H À 19H30 ■ HÔTEL DE
VILLE ■ COLLECTE DE SANG

28 SAMEDI ■ COMPÉTITION CAT. EA
ET POUSSINS ■ STADE LÉO LAGRANGE

28 SAMEDI
20H ■ LE CÈDRE ■
CONCERT ARABO-
ANDALOU FÈS/MARSEILLE/CHENÔVE



JUIN

3 VENDREDI ■ STADE LÉO LAGRANGE
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE DEMI-
FOND

4 SAMEDI
20H30 ■ LE CÈDRE
■ CONCERT DE
PRINTEMPS DE LA
MUSIQUE MUNICIPALE DE CHENÔVE



8 MERCREDI ■ 18H30 ■ PLACE DU MO-
NUMENT ■ COMMÉMORATION MORTS
POUR LA FRANCE EN EXTRÊME-ORIENT
(INDOCHINE ET CORÉE)

11/12 WEEK-END ■
LE CÈDRE
ASSO JAZZ FESTIVAL



15 MERCREDI ■
18H30 ■ LE CÈDRE
LA BOÎTE À JOUJOUX
DEBUSSY ■ CLASSES DU CONSERVATOIRE



17/18 VEND/SAM
LE CÈDRE ■ GALA DE
L'ÉCOLE DE DANSE
FIGURE2STYLE « RESID'DANCE »



18 SAMEDI ■ 11H15 ■ HÔTEL DE VILLE
PLACE DU MONUMENT ■ COMMÉMORA-
TION APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE

24 VENDREDI ■
RDV 17H ■ PARKING
DU CLOS DU ROY ■
BALADE DE
L'ESCARGOT
Lire ci-contre



27 LUNDI ■ 19H ■
HÔTEL DE VILLE
CONSEIL MUNICIPAL



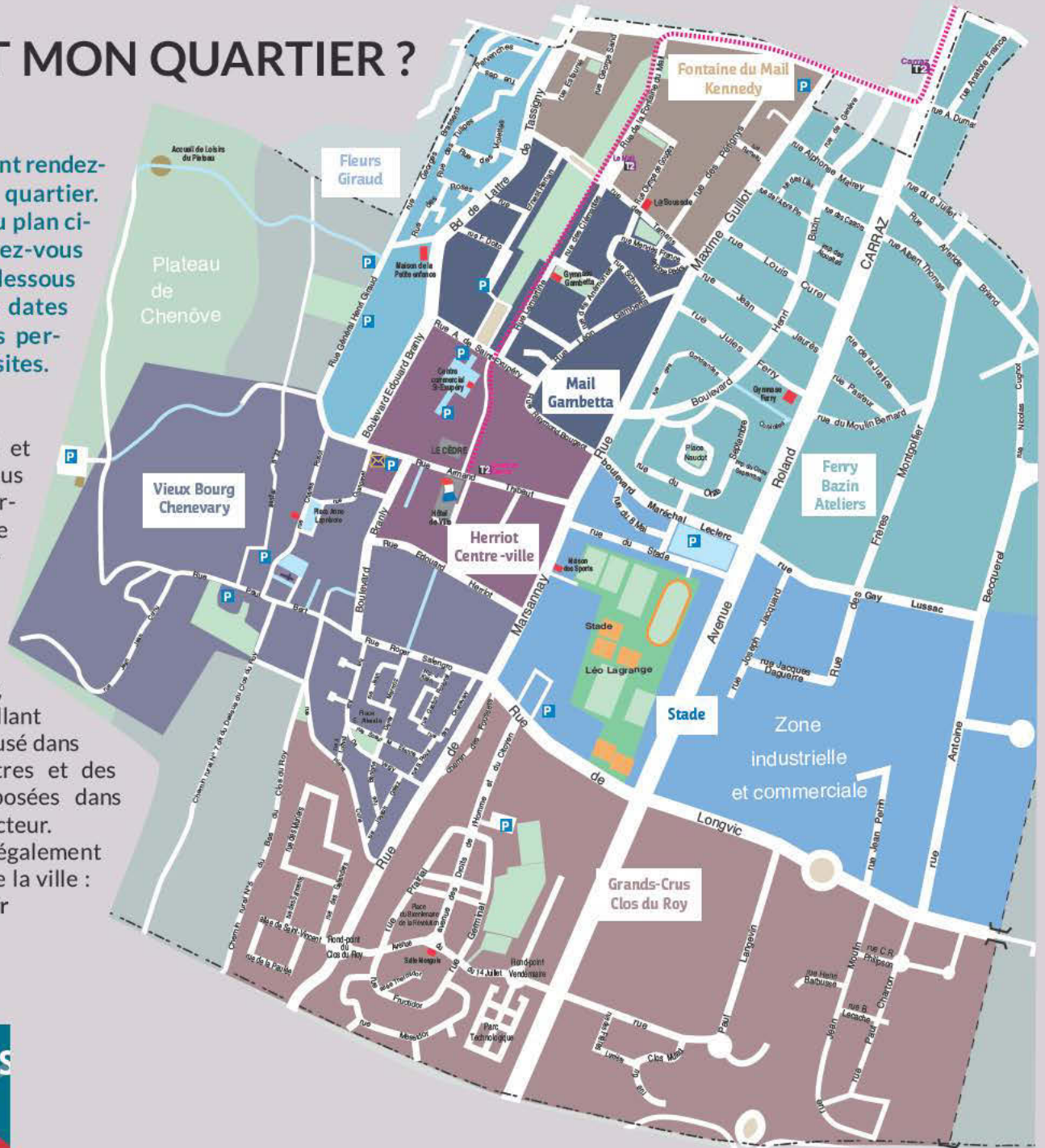
29 MERCREDI ■ 20H ■ LE CÈDRE ■
SPECTACLE DE CLASSE DE DANSE DU
CONSERVATOIRE DE CHENÔVE

QUEL EST MON QUARTIER ?

Les élus vous donnent rendez-vous dans votre quartier. Repérez-le grâce au plan ci-contre puis reportez-vous au calendrier ci-dessous pour connaître les dates et lieux exacts des permanences et des visites.

Les samedis 2 avril et 7 mai prochains, les élus de Chenôve parcourront les rues de votre quartier pour évoquer avec vous les questions qui vous tiennent à cœur.

Pour vous informer, un document détaillant le parcours sera diffusé dans vos boîtes aux lettres et des affiches seront apposées dans les commerces du secteur. L'information est également relayée sur le site de la ville : www.ville-chenove.fr



2 avril • 9h30/12h (voir parcours ci-contre)
VISITE du quartier Fleurs/Giraud

9 avril • 9h/11h • Gymnase Ferry
Permanence des élus du quartier Ferry/Bazin/Ateliers

16 avril • 9h/11h • Gymnase Gambetta
Permanence des élus du quartier Mail/Gambetta

23 avril • 9h/11h • Accueil liberté
Permanence des élus du quartier Herriot/Centre-ville

30 avril • 9h/11h • L@Boussole
Permanence des élus du quartier Fontaine du mail/Kennedy

7 mai • 9h/12h (voir parcours ci-contre)
VISITE du quartier Vieux-Bourg/Chenevary

14 mai • 9h/11h • Salle Mesguis
Permanence des élus du quartier Grands Crus/Clos du Roy

21 mai • 9h/11h • Maison des sports
Permanence des élus du quartier Stade

28 mai • 9h/11h • Maison de la petite enfance
Permanence des élus du quartier Fleurs/Giraud

QUARTIER FLEURS & GIRAUD

Samedi 2 avril ■ 9h30/12h

QUARTIER
VIEUX BOURG
& CHENEVARY

Samedi 7 mai ■ 9h/12h

-
- 1 - 9h : Départ mairie
 2 - 9h10 : Plaine Herriot
 3 - 9h35 : Angle rues Bénigne Derey/Jean Mermoz
 4 - 10h : Place Salvador Allende
 5 - 10h25 : Rue Alix de Vergy, n°5
 6 - 10h50 - Pressoirs des ducs de Bourgogne
 7 - 11h15 : Angle des rues Paul Bert/Jean Jean Cornu
 8 - 11h40 : Place du Monument
 9 - 12h : Arrivée à l'Hôtel des sociétés

CARNAVAL

2016

Chenôve



DIMANCHE 3 AVRIL

14h30 Esplanade du Cèdre